



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

Portrait des Unités d'enseignement en maternelle autisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes

-
Synthèse régionale

www.creai-ara.org

En partenariat avec



Qu'est-ce qu'une Unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)?

▶ Extrait du 3ème plan Autisme 2013-2017 :

« Des unités d'enseignements créées en école maternelle, associant enseignants et professionnels médico-sociaux et permettant ainsi une complémentarité des interventions scolaires et médico-sociales ou sanitaires dans une unité de lieu.

L'objectif est de mobiliser les capacités d'inclusion et d'apprentissage au plus tôt par des approches éducatives, thérapeutiques et d'enseignement adaptés. Ces créations seront réparties sur la durée du plan à savoir une unité d'enseignement par académie à la rentrée scolaire 2014 tendant progressivement vers 1 unité d'enseignement par département »

▶ 2 cahiers des charges ont précisé le fonctionnement et l'organisation de ces unités :

- Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme
- Instruction interministérielle n° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme

« Les UEM constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se référant aux recommandations de bonnes pratiques de l'Anesm et de la HAS1. Ces interventions sont réalisées par une équipe associant un enseignant et des professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. »



Contexte et objectifs de l'étude



Contexte du lancement de l'étude

- Dans la région ARA, les 1^{ères} **UEMA se sont ouvertes en septembre 2014** et, depuis la rentrée scolaire 2016, chaque département de la région Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une unité. Le Rhône dispose, lui, de 2 UEMA portant le nombre d'UEMA à **13 pour la région**
- Dans le cadre de la **Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022**, il est prévu de tripler ce nombre d'UEMA
- Dans la région ARA, l'enjeu de la scolarisation des enfants avec TSA est également inscrit dans le plan d'action annexé à la **convention de coopération renforcée entre la région académique et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes** signée le 21 septembre 2016
- D'ici 2022, 21 Unités d'enseignement en maternelle autisme seront créées dans la région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - **5 UEMA** seront créées dans l'**académie de Clermont-Ferrand** : 1 dans l'Allier/1 dans le Cantal /1 en Haute-Loire /2 dans le Puy-de-Dôme
 - **8 UEMA** seront créées dans l'**académie de Grenoble** : 1 en Ardèche/2 dans la Drôme/2 en Isère/1 en Savoie/2 en Haute-Savoie
 - **8 UEMA** seront créées dans l'**académie du Rhône** : 2 dans l'Ain/2 dans la Loire/4 dans le Rhône.

Les UEMA de l'étude

Nombre et implantation des UEMA par **académie**, au moment de l'étude :

- **4** dans l'académie de **Lyon** :
 - UEMA Prévessin-Moëns (Ain)
 - UEMA de Saint-Jean-Bonnefonds (Loire)
 - UEMA de Lyon 5 (Rhône)
 - UEMA de Vénissieux (Rhône)

- **5** dans l'académie de **Grenoble** :
 - UEMA de Vals-les-bains (Ardèche)
 - UEMA de Valence (Drôme)
 - UEMA de Fontaine (Isère)
 - UEMA de Cran-Gevrier (Haute-Savoie)
 - UEMA d'Albertville (Savoie)

- **4** dans l'académie de **Clermont-Ferrand** :
 - UEMA de Moulins (Allier)
 - UEMA d'Ytrac (Cantal)
 - UEMA de Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire)
 - UEMA de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Les structures porteuses des UEMA sont **10 SESSAD** et **3 IME**.

Objectifs de l'étude confiée au CREAI

- Permettre à l'ARS d'avoir une photographie des fonctionnements et des organisations des UEMA de la région
- Repérer les écarts avec le cahier des charges.

Méthode de l'étude

La méthode de l'étude



Livrables

Analyse documentaire

Entretiens avec les professionnels des 13 UEMA

Entretiens avec 23 partenaires des UEMA

- Principalement, avec des médecins pédopsychiatres (CAMSP ou CMP ou centre de diagnostic) (7) et des directeurs des écoles d'implantation des UEMA (5)

Questionnaire auprès des familles

- **Questionnaire** réalisé par le CREAI à destination des **familles d'enfants accueillis et sortis des UEMA : 54 réponses de familles**
- Il a été diffusé par le biais des UEMA en format papier ou en ligne (transmission du lien vers le questionnaire)

Mise en œuvre d'une instance de pilotage garante du suivi de l'étude

- Les membres du comité de pilotage : des représentants de familles, les 2 Centres Ressource Autisme de la région, l'ARS et l'Education nationale
- Le COPIL a validé la méthode et assuré le suivi de l'étude.

Réalisation d'une **monographie pour chacune des UEMA** associant :

- les éléments issus des entretiens avec les professionnels de l'UEMA
- ceux issus des entretiens avec les partenaires des UEMA
- les réponses des familles au questionnaire

Réalisation d'une **synthèse à partir des monographies de chacune des UEMA pour une mise en perspective régionale**



Les enseignements principaux de l'étude

Du dépistage à l'orientation en UEMA

Au regard du cahier des charges national des UEMA , il est **prévu que ces unités scolarisent 7 enfants.**

En 2019, 87 enfants étaient scolarisés au sein des 13 UEMA et 72 enfants étaient sortis de ce dispositif.

▶ Diagnostic, dépistage précoce

- Les enfants scolarisés au sein d'une UEMA ont été **diagnostiqués majoritairement par les CAMSP** de chaque département
- Toutefois, certains enfants ont pu être **dépistés et diagnostiqués par les médecins de PMI ou par des SESSAD intervenant dans les crèches** et d'autres ont été repérés en petite section de maternelle par les enseignants de l'Education nationale
- La **précocité de l'entrée en UEMA est donc très dépendante de l'offre territoriale** en matière de diagnostic et de repérage précoce.

▶ Orientations vers l'UEMA

- La pose d'un diagnostic tardif et les difficultés en matière d'orientation vers ce dispositif conduisent les UEMA à connaître **des difficultés en matière de recrutement.**
- **Plusieurs facteurs** ont pu être identifiés :
 - Une **certaine méconnaissance de ce dispositif par les acteurs du milieu ordinaire** (notamment les professionnels de la petite enfance comme les pédiatres qui peuvent aussi craindre d'orienter des familles vers un dispositif qui n'a que très peu de places, au risque de donner un « faux espoir » à ces familles)
 - Dans plusieurs départements, des **difficultés en matière de partenariat entre le secteur médico-social et la pédopsychiatrie.**

Profil des enfants orientés en UEMA

▶ Âge des enfants à l'entrée en UEMA

- Le cahier des charges national, précise que l'âge de l'enfant au moment de son entrée dans l'unité doit être de 3 ans
- La **majorité des UEMA pratique des dérogations** sur ce point. En effet, compte tenu des difficultés départementales éventuelles en matière de dépistage, diagnostic et orientation vers l'UEMA, **seulement 35% des enfants ont été scolarisés à 3 ans au sein de l'unité**
- L'âge d'entrée est **sujet à débat** dans les UEMA :
 - Admettre exclusivement des enfants de 3 ans dès la 1^{ère} année d'ouverture peut conduire l'UEMA à n'avoir aucune nouvelle place pendant 3 ans
 - Admettre exclusivement des enfants de 3 ans conduit à refuser l'admission pour tous les enfants ayant commencé une scolarisation dans une classe de petite section et pour lesquels la scolarisation pose de grandes difficultés
 - Avoir des enfants d'âges variés dans une UEMA facilite les inclusions, dans la mesure où les enfants peuvent être accueillis dans les différentes classes de l'école (encore souvent réparties par classe d'âge).

▶ Des degrés et natures des troubles du spectre autistique différents entre les enfants scolarisés au sein des UEMA

- D'après les entretiens conduits auprès des UEMA, il semblerait que **selon les départements, les enfants orientés présentent des troubles du spectre autistique plus ou moins sévères.**
- Cela explique pour partie les différentes orientations proposées aux enfants après leur parcours au sein de l'UEMA.

Sorties des enfants de l'UEMA

- La **sortie est préparée dès la 2^{ème} année d'UEMA** avec les familles notamment lors de la guidance parentale ; les possibilités de sortie évoquées avec elle
- La **majorité des enfants quitte l'UEMA à l'âge de 6 ans**. Toutefois, faisant face à des difficultés de recrutement, certaines UEMA, à la marge, ont poursuivi la scolarisation d'enfants jusqu'au 7 ans lorsqu'ils n'avaient pas encore 3 ans d'accompagnement par l'UEMA
- Certaines collectivités territoriales permettent des **dérogations en matière d'accueil, à savoir autoriser l'enfant à poursuivre sa scolarité dans l'école où se situe l'UEMA** (avec parfois la même dérogation pour la fratrie pour permettre la scolarisation de tous les enfants dans une même école)
- Le **type de structure porteuse de l'UEMA a une influence sur le suivi de l'enfant post-UEMA**. Les UEMA portées par des SESSAD ont davantage de facilités pour organiser l'accompagnement de l'enfant dans le milieu ordinaire l'UEMA
- **Dans certains départements, les enfants sortis d'UEMA sont prioritaires pour intégrer la structure porteuse dès leur sortie d'UEMA**
- **Les professionnels d'UEMA rencontrent d'importantes difficultés pour préparer la sortie lorsque :**
 - L'école d'accueil de l'enfant n'est connue qu'en toute fin d'année scolaire (difficulté dans le cadre de dérogation, d'accueil en ULIS...)
 - L'orientation vers un ESMS aboutit parfois à une inscription sur liste d'attente.

Ecole d'implantation de l'UEMA | Effectifs

- Selon les UEMA, **les écoles d'implantation montrent une hétérogénéité en termes de nombre de classes, effectifs d'élèves, type d'établissement scolaire de rattachement** (école maternelle ou groupe scolaire)
- **2 éléments** concernant l'école d'implantation sont identifiés par les acteurs comme majeurs pour **permettre les inclusions des enfants de l'UEMA au sein des classes** :
 - Des classes organisées avec des âges d'élèves mélangés facilitent les inclusions des enfants de l'UEMA car elles sont possibles dans toutes les classes
 - Des effectifs de classes réduits facilitent l'inclusion des élèves de l'UEMA.
- Les professionnels d'UEMA ont mis en évidence **2 points de vigilance** :
 - **La récréation, lieu et moment d'inclusion, peut devenir anxiogène** pour les enfants de l'UEMA s'il y a beaucoup d'élèves en même temps (certains enfants présentant des TSA ont une sensibilité accrue au bruit qui est, pour eux, une source d'angoisse)
 - **L'évolution démographique des communes d'implantation des UEMA peut, à terme, impacter le nombre d'élèves par classe et le nombre de classes dans les écoles.**

Ecole d'implantation de l'UEMA | Locaux

Comme le prévoit le cahier des charges des UEMA, l'unité « *doit disposer d'une salle de classe et, autant que possible, d'une deuxième salle prioritairement destinée aux interventions individuelles, principalement paramédicales. Cette dernière se trouve nécessairement dans les locaux scolaires et, de préférence, à proximité immédiate de la classe.* »

- Les **écoles d'implantation des UEMA ont toutes été choisies par l'Education nationale** suite à des visites des locaux (sans associer nécessairement la future structure médico-sociale porteuse ni son organisme gestionnaire)
- **La présence de 2 espaces (salle de classe et 2ème salle) a constitué l'élément déterminant pour le choix des écoles**
Des mairies se sont montrées plus investies que d'autres : outre la réalisation de travaux, certaines se sont clairement positionnées et mobilisées pour l'implantation du dispositif UEMA au sein d'une école de leur commune
- **Un choix tardif de l'école ne permet pas de préparer suffisamment l'arrivée de l'UEMA avec les professionnels de celle-là (formations, réorganisation des locaux, présentation de l'UEMA, etc.)**
- L'ensemble des professionnels des UEMA déplore **un manque de place disponible dans les écoles**, malgré les 2 espaces exigés par le cahier des charges et en dépit des travaux qui ont pu être effectués au sein des écoles (pas de lieu dédié à la vie de l'équipe tel qu'une salle de réunion, poste informatique pour les professionnels au sein de l'UEMA par manque d'espace dédié)
- **L'implication/la mobilisation des professionnels de l'école** (enseignants, directeur, ATSEM, personnels en charge du périscolaire) quant à l'ouverture d'une UEMA dans leur école ne sont **pas suffisamment pris en compte dans le choix de l'établissement scolaire d'implantation** alors que cela semble constituer une **condition fondamentale** pour :
 - **Amorcer un partenariat durable** entre les professionnels du secteur médico-social et de l'Education nationale
 - **Faciliter l'inclusion des élèves de l'UEMA** dans l'école.

Inscription de l'UEMA dans la vie de l'école

- **Selon les UEMA, les inscriptions dans la vie de l'école** (niveau administratif et vie quotidienne) **sont très différentes**
 - Dans certaines UEMA, les enfants sont inscrits sur la base élève et d'autres seulement sur les listes de la structure porteuse.
 - Dans certaines écoles, le projet pédagogique de l'UEMA est inscrit le projet d'école alors que dans d'autres établissements scolaires ce n'est pas le cas. Des écoles accordent une place aux parents dans la vie de l'école (réunions, élections de parents d'élèves...)
- **La non-inscription des élèves de l'UEMA sur les listes des écoles a plusieurs conséquences :**
 - Les enfants de l'UEMA sont **dispensés de la visite médicale** (Quid de leur suivi médical?)
 - Le **directeur de l'école n'a pas de décharge associée** alors que le travail associé semble lui plus important (lien avec les enseignants de l'école pour garantir les inclusions, participation à plus d'ESS,...)
 - Des **craintes quant à la pérennité de l'installation de l'UEMA au sein de l'école** en cas de besoin de locaux supplémentaires (évolution démographique)
 - **L'absence d'ATSEM au sein des UEMA peut entraîner des difficultés dans la gestion de la classe** et entraîner des tensions au sein de l'école.
- Outre le manque de connaissances/formation des **professionnels des écoles d'implantation**, en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap, certains affichaient **une forme de réticence à l'idée de l'arrivée de l'UEMA dans leur école**. D'autres, à l'inverse, étaient plutôt favorables à l'idée du projet
- Les **professionnels de l'école (dont les enseignants) n'ont pas de temps dédiés pour se former spécifiquement aux méthodes et outils d'accompagnements des TSA**, ce qui peut empêcher leur participation aux plans de formation.

Composition et coordination de l'équipe de l'UEMA

- Le cahier des charges prévoit un poste d'orthophoniste
- Dans les faits, la **plupart des UEMA n'a pas d'orthophoniste en interne** (difficultés de recrutement).
- L'absence de certains professionnels en interne conduit les UEMA à **conventionner avec des libéraux** (essentiellement pour les suivis en orthophonie), ce qui entraîne plusieurs conséquences :
 - Des **enfants sans accompagnement** (lorsqu'il n'y a pas d'orthophoniste pour pallier le manque en interne)
 - Des **difficultés de coordination** entre l'UEMA et les professionnels libéraux
 - **Risque d'augmentation de la fatigue pour les enfants concernés** par cet accompagnement complémentaire (trajets supplémentaires)
- Si les professionnels recrutés avant l'ouverture de l'UEMA ont été formés à l'accompagnement des personnes avec TSA, il convient d'être vigilant à ce que les nouveaux professionnels (en cas de recrutement) le soient également
- Les UEMA regrettent **un manque de temps paramédical** (ergothérapie et psychomotricité) et **médical** (pédopsychiatrie).

Coordination de l'équipe de l'UEMA

- Selon les UEMA, **la coordination et les temps d'échanges sont essentiels dans la réussite de ce type de dispositif**
- Pour pallier des difficultés organisationnelles, **des UEMA ont choisi de réduire le temps de présence enfant** pour permettre à l'enseignant d'avoir du temps libre pour des temps de coordination
- La **coordination entre l'enseignant de l'UEMA et les professionnels médicosociaux peut s'avérer compliquée** car :
 - L'enseignant est le seul représentant de l'Education nationale (élève de l'UEMA parfois pas assez pris en compte dans sa globalité mais vision trop centrée sur ses TSA)
 - Tous n'ont pas les mêmes statuts, ni le même temps de travail

Pratique de la supervision

- La **plupart des UEMA ont des temps de supervision**, comme l'exige le cahier des charges ; **mais des différences en termes de fréquences, d'organisation et d'objets de supervision** sont relevées selon les dispositifs
- Certaines UEMA regrettent que **les interventions ponctuelles du superviseur au sein de l'UEMA ne lui permettent pas toujours de prendre suffisamment en compte le contexte** (l'amont et l'aval) et que ses conseils ne répondent pas toujours aux besoins de la situation dans sa globalité.

Rôle du directeur de l'école

Les professionnels font consensus pour dire que le directeur de l'école a un rôle crucial au moment de la création de l'UEMA, pour son lancement et sa mise en route concernant :

- L'inscription de l'UEMA dans l'école (espaces attribués)
- Le lien entre l'UEMA et les professionnels de l'école déjà en poste (certains sont frileux à cette idée).

D'une école à une autre, les directeurs présentent des conceptions différentes de la place à donner à l'UEMA et ses élèves au sein de l'école.

Liens entre l'UEMA et l'équipe de l'école d'implantation

Les liens entre l'UEMA et l'équipe de l'école d'implantation :

- Passent surtout par des liens avec l'enseignant spécialisé de l'unité (comme lors des conseils des maîtres)
- Concernent beaucoup la préparation des inclusions .

Des directeurs d'école participent aux ESS des élèves de l'UEMA

Points de vigilance : *Les professionnels de l'UEMA déplorent **un manque de temps de concertation avec les professionnels de l'école**. D'autant plus que, forts de leur expertise sur les TSA et l'accompagnement des enfants avec TSA et en situation de handicap, **les professionnels de l'UEMA peuvent constituer une réelle ressource pour le reste de l'école.***

Scolarisation et accompagnement de l'enfant / des pratiques hétérogènes en matière d'horaires d'ouverture

- Les UEMA organisent la scolarisation de chacun des élèves de manière **progressive et individualisée**, pour répondre au rythme et aux besoins de chacun
- Toutes les UEMA sont ouvertes pendant les périodes scolaires, au même rythme que les autres classes de l'Education nationale
- *Conformément au cahier des charges national, la majorité des UEMA accueille les enfants sur un temps plein de scolarisation, à savoir 24h hebdomadaires, que ce soit sur 4 ou 5 jours, au regard des rythmes scolaires départementaux.*

Seules 2 UEMA dérogent à ce temps complet de scolarisation, pour des temps moins importants (21 heures et 22 heures 30) **au profit de temps collectifs en présence de l'enseignant**

- L'ensemble des UEMA fait état d'une **difficulté éventuelle de coordination entre les différents intervenants auprès de l'enfant, au regard du temps plein de scolarisation des enfants**. Or, on peut retenir que la coordination d'équipe est inhérente au bon fonctionnement de ce dispositif original.

Scolarisation et accompagnement de l'enfant / Le Projet individualisé de l'enfant (PIA)

- Toutes les **UEMA** **élaborent et actualisent le PIA de l'enfant de manière pluridisciplinaire** (grâce aux évaluations réalisées par les différents professionnels) et **en lien avec les parents** en recueillant leurs souhaits et leurs attentes et en les associant à la réunion de projet dédiée
- *Parmi les familles ayant répondu au questionnaire :*
 - 83% des parents affirment que leur enfant bénéficie d'un projet individualisé d'accompagnement (PIA)
 - 68% précisent que les adaptations déjà mises en place par d'autres professionnels ont été complètement /en bonne partie prises en compte dans le PIA de leur enfant
 - 23,4% des familles en revanche ne savent pas si ces adaptations précédentes ont été prises en compte.
- *Ainsi, 91% des familles interrogées affirment participer à l'élaboration et à l'actualisation du PIA de leur enfant*
- *Près de 60% se disent très satisfaites de la prise en compte de leur parole par les professionnels de l'UEMA*
- *Pour autant, près de 29% des familles pensent qu'il serait tout de même possible d'améliorer le PIA, en termes d'organisation, d'évaluation, de prise en compte des parents, de partage d'informations...*
- Toutes les **UEMA** **proposent des accompagnements individualisés pour chacun des enfants, selon des emplois du temps définis chaque semaine** (en tenant compte également des interventions extérieures nécessaires)

Scolarisation et accompagnement de l'enfant / Focus sur les inclusions

▶ Inclusions scolaires

- Des **inclusions se font de manière progressive, dans la classe de référence de l'élève**, avec la présence au début d'un professionnel de l'UEMA à ses côtés
- Si les inclusions scolaires sont plutôt nombreuses, les temps d'inclusion eux sont très variables.
 - *Parmi les familles interrogées, 36,5% disent que leur enfant n'est jamais inclus dans une autre classe que l'UEMA.*
 - *Pour les enfants qui sont inclus dans une autre classe, près de la moitié d'entre eux le sont moins de 4h par semaine.*

▶ Inclusions inversées

- **Quelques UEMA ont mis en place des inclusions inversées**, mais les **pratiques sont assez hétérogènes** (en termes de fréquence et d'organisation)
- Lorsqu'elles sont organisées, elles sont **toujours préparées en amont, avec l'enseignant de l'UEMA et celui de la classe d'inclusion**. Elles s'organisent au regard de thématiques choisies par les équipes enseignantes de l'école.

Scolarisation et accompagnement de l'enfant / Le temps méridien

- Dans le cahier des charges national, il est prévu que « *les récréations et la restauration sont effectuées sur le même temps que les élèves de la même classe d'âge.* »
- Toutes les UEMA organisent le temps méridien du déjeuner des élèves mais les pratiques sont différentes concernant l'inclusion lors des temps de cantine :
 - La plupart des UEMA déjeunent au même moment et au même endroit que les autres élèves de l'école, voire à la même table
 - Il est à noter que, dans ces cas, un important travail de sensibilisation de l'ensemble de l'équipe de l'école (personnel de cantine,) a été fait par les équipes des UEMA, afin d'appréhender au mieux les réticences éventuelles (par rapport notamment aux troubles alimentaires parfois importants de certains enfants)
 - En revanche, certaines UEMA ne partagent pas (entièrement) les temps de repas avec les autres élèves de l'école : dans certains départements, les enfants de l'UEMA mangent ensemble dans les locaux dédiés à l'UEMA.
- Lorsque les temps de cantine ne sont pas faits dans le même endroit que les autres enfants de l'école, la question de l'entretien des locaux se pose. Qui est responsable du nettoyage? Le personnel de l'école, au même titre que la cantine, ou le personnel de l'UEMA ? Dans ce cas quel professionnel ? Au risque d'une confusion des rôles ?
- De même, il existe des différences en matière d'adaptations alimentaires, au regard des troubles alimentaires parfois importants des enfants. Certaines collectivités territoriales autorisent les parents à fournir le repas de leur enfant alors que d'autres refusent toute dérogation alimentaire. En fonction des menus proposés, il arrive donc très souvent que les parents récupèrent leur enfant pour le déjeuner, au risque qu'ils ne le scolarisent pas l'après-midi.

Scolarisation et accompagnement de l'enfant / Participation à la vie de l'école et aux temps périscolaire

▲ Participation des enfants de l'UEMA à la vie de l'école

79,3% des parents trouvent satisfaisante voire très satisfaisante leur participation à la vie de l'école. Celle-ci est très variable d'une UEMA à une autre.

▲ Participation des enfants de l'UEMA à des temps périscolaires

- De manière générale, il semble que peu d'enfants d'UEMA participent à des temps périscolaires (à l'exception de la cantine).
En effet, seuls 8% des enfants des familles interrogées participent à la garderie du matin ou à un accueil du soir
- Certaines UEMA proposent des temps d'activités pendant les temps périscolaires
- Certaines collectivités territoriales ont même engagé des moyens spécifiques pour permettre à ces enfants de bénéficier de ces temps communs.

Accompagnement de la famille

▶ Accompagnement des parents

- Toutes les UEMA proposent et **organisent des interventions auprès des parents/fratries** (guidance familiale) **au domicile** des parents : en dehors des heures de scolarisation (principalement les mercredis après-midi)

Pour plus de 97% des familles interrogées, ces interventions à domicile ont eu lieu suite à une proposition de l'équipe de l'UEMA.

- Les UEMA ont organisé **des formations à destination des parents**. Certaines UEMA invitent les parents à participer aux formations proposées également aux professionnels.
- Point de vigilance : Si les parents ont pu bénéficier d'une formation à l'accompagnement des personnes avec TSA au moment de l'ouverture de chacune des UEMA, il convient d'être vigilants à ce que les familles, dont l'enfant débute sa scolarisation au sein de l'UEMA les années ultérieures, bénéficient également de ce même type de formation.

▶ Accompagnement de la fratrie

- La plupart des UEMA déclare proposer **un accompagnement individuel de la fratrie au regard des besoins des familles**. A la marge, **certaines UEMA organisent des accompagnements collectifs à destination des fratries**.
- **L'accompagnement de la famille (parents ainsi que fratrie) semble être un axe de progression dans chacune des UEMA.**

Relations partenariales

- Comme le précise le cahier des charges des UEMA « *La création d'une UEM nécessite la rencontre de la volonté des trois signataires de la convention constitutive de l'unité d'enseignement : le représentant du gestionnaire de l'établissement ou du service médico-social (ESMS) porteur de l'UEM, l'IA-DASEN et le directeur général de l'ARS. »*
- De fait, ces **3 acteurs seront tous, à leur niveau, un partenaire de l'UEMA** (en matière de financement, de pilotage, de management, etc.)

Pilotage départemental des UEMA

- Lors de l'étude, **3 UEMA n'avaient pas de comité de pilotage**
- Pour les autres, **les comités de pilotage des UEMA ont des compositions, des fréquences et des objets hétérogènes.**

Relations partenariales / UEMA & structure porteuse

- La majorité des structures porteuses d'UEMA a développé une expertise sur l'accompagnement de personnes avec TSA
- Les UEMA ont **des liens plus ou moins étroits avec leur structure porteuse**, ces liens prennent différentes formes :
 - Une **mutualisation entre la structure porteuse et l'UEMA** en termes de :
 - ✓ Personnels (temps de secrétariat, poste de direction et chef de service, personnel médical, travailleurs sociaux)
 - ✓ Matériels et outils (véhicules, outils d'accompagnement)
 - ✓ Temps communs (réunions, sessions de formations).
 - **Fédération entre l'UEMA et sa structure autour d'un projet commun**
 - **Co-construction des formations** à destinations des familles
 - Tenue de **réunions communes** ou participation à des groupes de travail réguliers entre professionnels (psychomotriciens et psychologues)
 - **Préparation des transitions** (soit pour orienter des enfants vers l'UEMA soit pour prendre le relais après la scolarisation des enfants au sein de l'UEMA)
- **Point de vigilance :** Lorsque l'enfant quitte l'UEMA avec une orientation vers la structure porteuse de l'UEMA, il n'est toujours prioritaire pour intégrer l'ESMS.

Relations partenariales / Les partenaires extérieurs

- Toutes les UEMA ont, **a minima, comme partenaires les « 3 signataires de la convention constitutive de l'unité d'enseignement : le représentant du gestionnaire de l'établissement ou du service médico-social (ESMS) porteur de l'UEM, l'IA-DASEN et le directeur général de l'ARS »**. En revanche, **certaines UEMA ont des liens plus ou moins forts avec ces trois partenaires**
- **Si certaines UEMA ont des liens distants avec l'équipe de professionnels de l'Education nationale, d'autres UEMA les considèrent comme des partenaires privilégiés** puisque :
 - L'IEH-ASH joue un rôle important dans le choix de l'école d'implantation
 - L'équipe de professionnels de l'école (dont le directeur) peut être autant un atout qu'un frein dans le déploiement de l'UEMA et les inclusions des enfants de l'unité
 - Les enseignants des classes ULIS Ecole qui sont des partenaires notamment pour une orientation à la sortie de l'UEMA
- En miroir, **les professionnels de l'école d'implantation peuvent s'appuyer sur ceux de l'UEMA qui ont une connaissance fine de l'accompagnement des enfants avec TSA et dans la prise en compte des besoins des enfants en situation de handicap**
- **D'autres partenaires ont été identifiés** concernant l'orientation, l'accompagnement et l'inclusion des élèves de l'UEMA :
 - Les **CAMSP** qui ont un rôle en matière de repérage et diagnostic
 - Les **MDPH** qui interviennent, principalement, pour l'orientation des enfants vers l'unité.
 - Les **services de pédopsychiatrie** qui orientent vers l'UEMA ou qui interviennent en accompagnement complémentaire
 - Les **centres de loisirs** dans lesquels interviennent les professionnels de l'UEMA pour former les acteurs du milieu ordinaire afin d'organiser l'accueil adapté des enfants de l'UEMA
 - Les **services de la PMI** car, sur certains territoires, les médecins de la PMI diagnostiquent des enfants
 - Les **professionnels médicaux et paramédicaux libéraux** : Faute de professionnels en interne (démissions, difficultés de recrutement), plusieurs UEMA ont signé des conventions avec des orthophonistes en libéral. Dans les faits, leurs liens prennent différentes formes d'une UEMA à l'autre et des liens avec les médecins libéraux tels que pédiatres qui, notamment, orientent des enfants vers l'UEMA.
 - D'autres **ESMS pour enfants** (IME et SESSAD) puisque certains enfants sont orientés par une structure médico-sociale vers l'UEMA et d'autres sont, à la sortie de l'unité, orientés vers un ESMS enfant : un tuilage doit donc être organisé pour assurer la cohérence du parcours de l'enfant et éviter les ruptures de parcours
 - Les **services de taxi** car des élèves de l'UEMA ont leur transport assuré par des services de taxi.
- **Les parents des enfants scolarisés à l'UEMA sont également identifiés, par le cahier des charges, comme des partenaires incontournables pour les professionnels de l'UEMA.**

Relations partenariales de l'UEMA avec les libéraux / Points de vigilance

- **66% des familles déclarent que leur enfant est accompagné en dehors de l'UEMA**
 - *Dans plus de 94% il s'agit d'un accompagnement en libéral ou par un cabinet d'accompagnement privé (exemple : orthophonie, psychologue, psychomotricien, éducateur spécialisé, kinésithérapeute, etc...)*
 - *Dans près de 12%, il s'agit d'une prise en charge complémentaire en CMP.*
- Or, il peut être **compliqué de concilier des « doubles accompagnements »** en terme :
 - **D'organisation entre les professionnels**
 - De **cohérence des accompagnements** entre des acteurs aux visions et cultures professionnelles parfois différentes
 - De **fatigue pour l'enfant** qui, en plus de sa journée complète d'école à l'UEMA, aura des accompagnements avec d'autres professionnels.
- De plus, le **lien avec les professionnels libéraux pose quelques difficultés** :
 - Le **manque de disponibilité des libéraux pour échanger** (réunions, transmissions, etc.)
 - La **participation aux réunions de l'UEMA n'est pas financée pour les libéraux.**

La question des transports / distance et temps trajets

- La question de **la distance et du temps de trajet entre le domicile et l'UEMA est centrale**
 - *46.3% des familles (soit 26/54) vivent à une distance de 15 à 30 minutes de l'UEMA*
 - *38.9% des familles (soit 21/54) résident à moins de 15 minutes de l'UEMA*
 - *14.8% des familles (soit 8/54) ont leur domicile situé à une distance de 30 minutes à 1 heure de transport de l'UEMA.*
 - *70.4% des familles ayant répondu au questionnaire (soit 38/54) déclarent que ce sont elles qui assurent le transport de leur enfant depuis leur domicile jusqu'à l'UEMA.*
 - Des **familles qui vivent loin** (au-delà des 30 minutes de transports acceptées par la plupart des UEMA) **se verraient refuser l'entrée de leur enfant au sein de l'unité**
 - **Des familles ont été contraintes de déménager** pour que leur enfant puisse être scolarisé à l'UEMA.
- Points de vigilance : Les situations de parents séparés et de garde alternée doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La question des transports / des pratiques hétérogènes

- Le Plan Autisme 2013/2017 et le cahier des charges de 2016 indique que le budget alloué par UEMA comprend, entre autre, la prise en charge des transports par la structure médico-sociale porteuse du dispositif.
- **Or, dans les faits, selon les UEMA, le transport des enfants n'est pas géré de la même manière :**
 - Des UEMA qui assurent le transport des élèves
 - Des UEMA où les familles assurent l'intégralité des transports
 - Des UEMA où les transports sont répartis entre l'UEMA et les familles
 - Des UEMA où les transports sont assurés par un service de taxi, financé par le conseil départemental.
- Ainsi, en dépit de ce qui est prévu par le cahier des charges, **toutes les UEMA n'assurent pas les transports des enfants depuis leur domicile jusqu'à l'unité car :**
 - Ceci représenterait un coût trop important pour les UEMA
 - Ceci permettrait d'établir des contacts entre les professionnels de l'UEMA (particulièrement l'enseignant) et la famille.
- **Cette différence de traitement entre les départements peut créer des tensions, avec des familles qui se sentent lésées, voire donner lieu à des revendications :**
 - Dès lors que leur enfant est scolarisé au sein de l'UEMA, les familles n'ont pas le choix de l'école qui n'est pas toujours celle de secteur
 - Certaines familles ne vivent pas dans la zone desservie par les services de ramassage scolaire.

Bénéfices d'une scolarisation au sein d'une UEMA 1/2

- Globalement, les parents et les professionnels constatent des améliorations dans les différents domaines d'évolution de l'enfant
- En effet, parmi les familles ayant répondu à l'enquête :
 - *En matière de langage : 77,8% constatent une amélioration (42 enfants)*
 - *En matière de motricité : 70,4% constatent une amélioration (38 enfants)*
 - *En matière de répertoire d'activité / d'intérêt : 77,8 % constatent une amélioration (42 enfants)*
 - *En matière de relation aux autres et à son environnement : 72,2% constatent une amélioration (39 enfants)*

Bénéfices d'une scolarisation au sein d'une UEMA 2/2

Qui ? Quoi ?	Pour l'enfant	Pour sa famille
Un accompagnement intensif précoce	La scolarisation au sein de l'UEMA est la seule modalité d'accueil permettant aux très jeunes enfants avec TSA de bénéficier d'un accompagnement intensif et précoce (au regard des recommandations HAS et ANESM)	
Des accompagnements concentrés au sein d'une école maternelle	<p>Moins de stigmatisation de l'enfant et sa famille : l'enfant est perçu avant tout comme un élève se rendant à l'école</p> <p>Des inclusions facilitées (dans les classes, sur les temps périscolaires)</p> <p>Des échanges avec les autres élèves de l'école</p> <p>Réduction des temps de transports et de la fatigue associée (amplitude horaire quotidienne réduite)</p>	<p>Le parent est associé au projet de son enfant en tant que parents d'élèves (possibilité d'être élu et représenté en tant que parent d'élève, participation à la vie de l'école, liens possibles avec le directeur d'école)</p> <p>Des échanges réguliers avec les professionnels de l'UEMA dont l'enseignant</p> <p>Décharge de la famille en matière de gestions des transports entre les différents accompagnements de leur enfant</p>
Coordination assurée par les professionnels de l'UEMA	Des prises en charges complémentaires, cohérentes et coordonnées	Décharge de la famille en matière de coordination (risque majeure d'épuisement des parents lorsqu'ils doivent assurer la coordination des professionnels et des accompagnements)
Scolarisation à temps complet sur toute la période de l'école maternelle	<p>Soutient l'accompagnement intensif et précoce des jeunes enfants avec TSA</p> <p>Permet la scolarisation pérenne et adaptée d'enfants dont le profil et les besoins rendent une scolarisation en classe ordinaire compliquée</p>	<p>Participe au répit des familles</p> <p>Des familles peuvent reprendre une activité professionnelle</p>



8 propositions pour améliorer la scolarisation des enfants grâce aux UEMA



Les 8 propositions pour améliorer la scolarisation des enfants grâce aux UEMA 1/3

▶ Assouplir les critères liés à l'âge d'entrée des enfants en UEMA pour:

- Permettre à tous les enfants, tentant une scolarisation dans une classe de petite section, d'être réorientés en cours d'année si besoin => Prevoir des rentrées en UEMA en cours d'année
- Permettre aux enfants diagnostiqués après leurs 3 ans d'être scolarisés au sein d'une UEMA.

▶ Sécuriser les parcours à la sortie

- Anticiper la sortie, lors d'une orientation :
 - En milieu ordinaire : favoriser les dérogations pour que l'enfant reste dans l'école où il était scolarisé jusqu'à présent / en cas de changement d'école : sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'école et former les AESH
 - En milieu spécialisé : prioriser l'entrée des enfants de l'UEMA dans les ESMS pour éviter la rupture de parcours
- Accompagnement de l'enfant sur son nouveau lieu d'accueil sur un temps donné (participation à la première ESS, lien avec les nouveau professionnels, etc.).

▶ Renforcer le statut d'élèves des enfants de l'UEMA

○ Proposition qui concerne uniquement l'Education nationale

En commençant par l'inscription dans la base élèves, ce qui permettra :

- Aux directeurs d'avoir d'éventuels temps de décharge tenant compte de cette classe
- Aux parents de pouvoir participer aux élections de parents délégués (voter et se présenter)
- Aux élèves de bénéficier des visites médicales.

Les 8 propositions pour améliorer la scolarisation des enfants grâce aux UEMA 2/3

▲ Harmoniser le pilotage départemental de chaque UEMA en terme de :

- Composition
- De fonctionnement.

▲ Améliorer le choix des écoles d'implantation des UEMA en :

- Associant étroitement :
 - La structure médico-sociale au choix de l'école
 - Le directeur de l'école au fonctionnement et au pilotage de l'UEMA (pour donner une réelle place dans l'école aux parents de l'UEMA)
 - La collectivité territoriale pour organiser l'entretien des locaux (les travaux éventuels à effectuer, le nettoyage des espaces...), favoriser la participation des enfants de l'UEMA à l'ensemble des temps périscolaires
- Développant :
 - Des actions de formations/sensibilisation auprès des équipes en place (en amont de l'ouverture).
Les ATSEM, AVS, professionnels du périscolaire doivent pouvoir bénéficier de ces temps afin de réunir les conditions optimales pour inclure les élèves de l'UEMA au sein de l'école
 - Des interventions (par l'UEMA) auprès des enseignants de circonscription qui accueillent les élèves sortants (classes de maternelle ou d'élémentaire ou d'ULIS Ecole), afin de préparer, au mieux, les sorties des élèves des UEMA.
- Prévoyant une connaissance mutuelle des professionnels (de l'UEMA et de l'école d'implantation – y compris les ATSEM, personnels de cantine...)
- Favorisant une école avec des classes à petits effectifs et multiniveaux.

Les 8 propositions pour améliorer la scolarisation des enfants grâce aux UEMA 3/3

▶ Mener un travail autour d'une harmonisation autour des pratiques en matière de gestion des transports en prenant en compte :

- Les spécificités territoriales
- Le choix de l'école d'implantation
- La zone géographique de recrutement des enfants

▶ Permettre la participation des enseignants aux temps collectifs des professionnels de l'UEMA (hors présence des enfants)

○ *Proposition qui concerne uniquement l'Education nationale*

- Financement possible des enseignants lorsqu'ils se mobilisent sur les périodes de vacances scolaires ?

▶ Soutenir et valoriser les partenariats de l'UEMA

- Avec les libéraux
- Avec les services de pédopsychiatrie.